

LETTRE HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DE LA FEDOM

N°601 – Lundi 02 décembre 2024



L'ÉDITO

La remise en cause de la LODEOM a été écartée par la Commission mixte paritaire (Assemblée nationale et Sénat) qui s'est accordée sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). J'en remercie les parlementaires, nos organisations locales fortement mobilisées et l'équipe permanente de la Fedom qui a accompli un excellent travail.

Au moment où j'écris ces lignes (Paris, lundi, 15h), j'espère que le Gouvernement sera bien fidèle au texte de la CMP, mais j'ignore, pour les jours à venir, le résultat du déclenchement du 49.3. Parfois le monde économique regarde la vie publique de loin. Ces jours-ci les responsables politiques doivent mesurer l'importance de leurs choix pour aider à promouvoir les entreprises ou abîmer l'économie des Outre-mer et l'économie de la France.

Restons optimistes.

Hervé Mariton

Président de la FEDOM



LE FOCUS DE LA SEMAINE

PLFSS 2025 : la Lodeom préservée des impacts de la réforme des allègements généraux dans le texte issu de la CMP

La Fedom, en relais des organisations économiques locales, s'est vigoureusement mobilisée ces dernières semaines pour préserver les dispositifs d'exonération de charges sociales applicables Outre-mer dits "Lodeom".

La Commission Mixte Paritaire (CMP) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 a permis de conclure sur une rédaction de l'article 6 du PLFSS qui préserve intégralement les régimes Lodeom de la réforme des allègements de charges nationales, et encadre strictement l'habilitation demandée par le Gouvernement à agir par ordonnance en la matière.

C'est un résultat majeur permis par le travail du Parlement !

La corrélation mécanique qui existe aujourd'hui entre les paramètres du régime des allègements généraux et ceux des régimes spécifiques applicables Outre-mer (Lodeom) allait conduire à impacter directement et brutalement les entreprises ultramarines qui bénéficient des régimes Lodeom si les dispositions initiales de l'article 6 du PLFSS n'étaient pas rectifiées, et cela davantage encore que les entreprises de l'Hexagone.

Nous avons estimé cet impact - avec l'appui du cabinet Forvis-Mazars - à plus de 260 millions d'euros au total dès 2025, sur un volume d'aide annuel spécifique d'environ 1,5 milliard d'euros.

En 2026, pour les seules entreprises sous Lodeom, cela aurait représenté un rabot supplémentaire estimé de l'ordre de 250 millions d'euros.

Eu égard au poids que représentent ces allègements sur les résultats des entreprises ultramarines, les impacts de ces mesures allaient être systémiques. Les entreprises n'auraient pas eu d'autres choix que d'augmenter leurs prix et de réduire fortement leurs dépenses : les conséquences sur la vie chère et sur l'emploi en Outre-mer auraient été inexorables.

A travers les corrections opérées par la CMP, c'est l'expression forte du Sénat, de l'Assemblée nationale et des organisations économiques qui s'est matérialisée pour mettre en évidence deux éléments essentiels :

- La nécessité de préserver ces régimes d'exonérations spécifiques de toute réforme nationale ;
- Le respect d'une procédure législative permettant la pleine association des acteurs économiques et du Parlement en encadrant strictement le recours à l'ordonnance, qui ne pourra pas s'appliquer à une réforme de la Lodeom.

A nouveau, la Fedom souhaite remercier l'ensemble des parlementaires ultramarins et de l'hexagone qui se sont fortement mobilisés sur ce sujet et qui ont permis de "corriger la copie" initiale du Gouvernement.

Nous espérons que le Gouvernement ne remettra pas en cause le compromis issu de la CMP.

Les organisations économiques ultramarines seront disposées à discuter en 2025, avec le Gouvernement et le Parlement, des évolutions possibles sur l'ensemble des dispositifs essentiels à la compétitivité de nos entreprises ultramarines, sur la base de la transmission des analyses d'impact et des rapports d'évaluation, dans le cadre d'une co-construction nécessaire et préalable aux débats législatifs.

Nous serons alors, comme toujours, force de proposition.

[En savoir plus](#)

Voir également : <https://fedom.org/wp-content/uploads/2024/12/Fedom-Lodeom.pdf>

DU CÔTÉ DU GOUVERNEMENT

Vie chère dans les Outre-mer : « Il est temps d'avoir un moment de vérité sur la composition des prix », assure le ministre qui promet une « une réforme structurelle »

Invité de la matinale de Public Sénat, le ministre des Outre-mer, François-Noël Buffet est revenu sur les solutions à apporter aux difficultés liées à la vie chère dans les Outre-mer. Le ministre promet une concertation avec les parties prenantes avec pour objectif de présenter une réforme en début d'année prochaine. « Ce qui participe à la vie chère est multifactoriel, prenez l'exemple de la Martinique qui n'a que 20 % d'autonomie alimentaire », rappelle François-Noël Buffet. « Est-ce qu'on ne peut pas travailler sur la création d'une filière agricole meilleure ? Est-ce qu'on peut travailler sur les conditions d'élaboration des prix ? », envisage François-Noël Buffet.

[En savoir plus](#)

Voir également : [François-Noël Buffet : « Il n'est pas acceptable d'avoir 40 % d'écart de prix avec la Martinique » - Bonjour chez vous ! - Public Sénat](#)

Ministre des Outre-mer : un poste difficile

Ministre des Outre-mer est réputé comme l'une des fonctions les plus compliquées à exercer au sein d'un Gouvernement. Dans ce troisième épisode, Alexandra Saviana, journaliste au service Société de L'Express, et Hugues Tertrais, historien et ancien président de la Société française d'histoire des Outre-mer, décryptent les enjeux et les difficultés qui se cachent derrière ce ministère.

[Ecouter le podcast](#)

Voir également : [Ministre des Outre-mer, pire poste du gouvernement ? Le calvaire raconté par ceux qui l'ont vécu - L'Express](#)

Le risque d'une crise systémique pour l'Outre-Mer en cas de censure du Gouvernement Barnier sur le budget

Dans une tribune publiée dans ANTILLA, Jean-Marie Nol analyse les répercussions potentielles d'une censure du Gouvernement Barnier sur le budget. Alors que l'instabilité politique et « l'irresponsabilité » budgétaire plongent la France dans une impasse, l'Outre-mer, déjà vulnérable, risque de subir de plein fouet les effets d'une crise systémique. Entre dépendance économique et absence de réformes structurelles, ces territoires pourraient devenir les premières victimes d'un effondrement institutionnel et financier.

[Lire la tribune](#)

Emmanuel Moulin : « La Nouvelle-Calédonie ne peut pas compter que sur la Métropole »

Au terme de sa visite sur le Caillou, le délégué interministériel en charge d'accompagner la Nouvelle-Calédonie dans sa reconstruction a réaffirmé que le pays devra engager dès l'an prochain de nombreuses réformes, notamment sur le plan fiscal, pour bénéficier en contrepartie du soutien financier de l'État. « Dans toute crise, il y a une opportunité », a lancé Emmanuel Moulin, délégué interministériel en charge d'accompagner la Nouvelle-Calédonie dans sa reconstruction, qui a achevé une visite d'une semaine sur le Caillou. Et en l'occurrence, cette opportunité concerne les nombreuses réformes à mettre en place rapidement dans le pays. Condition sine qua non pour bénéficier des aides de l'État, dont l'extension du prêt garanti pour un montant total de 120 milliards de francs (pour la période 2025-2027).

[En savoir plus](#)

DU CÔTÉ DU PARLEMENT

Budget 2025 : des amendements adoptés pour soutenir la reconstruction en Nouvelle-Calédonie

À l'occasion d'une conférence de presse organisée au Sénat le 28 novembre, les deux parlementaires loyalistes de Nouvelle-Calédonie, le député Nicolas Metzdorff et le Sénateur Georges Naturel, ont rappelé leur soutien au Gouvernement avant le vote du budget. Ces derniers ont fait adopter deux amendements permettant d'alléger la fiscalité pour les investissements en Nouvelle-Calédonie. Les parlementaires de Nouvelle-Calédonie ont obtenu le soutien du Gouvernement sur plusieurs amendements visant à aménager la fiscalité pour le Caillou afin de faciliter la reconstruction après les incidents du printemps dernier. Des mesures qui doivent compléter le plan de sauvegarde de refondation et de reconstruction (PS2R). Un plan qui prévoit notamment un prêt garanti par l'État à hauteur d'un milliard d'euros. Sur la partie recettes, deux des amendements ont été validés par le Sénat. « Les débats sont essentiellement centrés sur la dynamique économique pour avoir les moyens en termes de fiscalité pour reconstruire notre tissu économique », avance Georges Naturel.

Commentaire FEDOM

La FEDOM se félicite de l'adoption de ces amendements visant à soutenir la reconstruction en Nouvelle-Calédonie.

Les amendements [747](#) et [633](#) respectivement portés à l'identique par les Sénateurs Robert Xowie et Georges Naturel ont été travaillés de concert avec la FEDOM, ils visent à élargir le dispositif d'aide fiscale à l'investissement Outre-mer portant sur l'acquisition et la réhabilitation lourde de friches hôtelières ou industrielles, ouvert en loi de finances pour 2024, afin de permettre la réhabilitation ou la reconstruction de tout immeuble détruit lors des émeutes survenues en Nouvelle-Calédonie en vue de son exploitation dans le cadre d'une activité commerciale ou d'une activité éligible. La mesure est bornée aux seules friches constituées d'immeubles détruits entre le 13 mai 2024 et le 31 août 2024, uniquement sur le territoire calédonien, et limitée à une durée de cinq ans, soit la durée nécessaire à la reconstruction (achèvement du bâti compris). Elle vise à soutenir les entreprises calédoniennes dans leur processus de reconstruction, la reconstruction du tissu commercial étant indispensable à la reprise de l'économie locale.

Ces deux amendements sont tombés au profit du [1036](#) porté par le Sénateur Patrick Kanner, reprenant certes la rédaction initiale du dispositif, mais assorti de diverses conditions supplémentaires, qui viennent alourdir la mesure et rendre sa mise en œuvre très difficile.

Aussi, il conviendra dans la suite de la navette d'améliorer encore la rédaction du dispositif afin que ce dispositif, d'une importance cruciale pour les entreprises calédoniennes, puisse être adopté et mis en œuvre rapidement sur le territoire.

Nous rappelons que ce dispositif a été proposé pour répondre à une situation d'urgence, et faciliter rapidement l'effort de reconstruction par un soutien fort à l'investissement !

Concernant les amendements [750](#) et [631](#) respectivement portés à l'identique par les Sénateurs Robert Xowie et Georges Naturel, travaillés également en partenariat avec la FEDOM, ils visent à intégrer la Nouvelle-Calédonie dans la liste des territoires éligibles au taux de réduction d'impôt majoré afin de renforcer l'attractivité de ce territoire sinistré, condition indispensable au redémarrage de son économie, des investissements et des emplois.

Ces amendements ont été adoptés avec double avis favorable de la commission des finances du Sénat et du Gouvernement. La FEDOM, au nom des organisations économiques et des entreprises de Nouvelle-Calédonie, remercie le Sénat et le Gouvernement pour leur écoute attentive sur ces sujets.

Deux autres amendements, sur la rénovation des logements sociaux et sur le montant de l'avantage fiscal pour les contribuables investisseurs ont malheureusement été rejetés.

[En savoir plus](#)

Billets d'avion : « J'obtiens la suppression de la surtaxation prévue par le Gouvernement », se réjouit Victorin Lurel

Le Sénat a adopté des amendements visant à préserver les territoires français insulaires et la Guyane de l'augmentation vertigineuse de la taxe Chirac sur les billets d'avion prévue par le Gouvernement. Le Sénateur de Guadeloupe Victorin Lurel a souligné la « belle mobilisation de l'ensemble des collègues des

Outre-mer et de la Corse ». Ce n'est pourtant que partiellement que les sénateurs se sont fait entendre. Le compromis obtenu de haute lutte, vise à exclure les seuls passagers des classes économiques, à destination ou au départ des Outre-mer et de la Corse, de cette hausse de taxe ; c'est une réelle amélioration de la copie gouvernementale. Les billets des classes supérieures restent cependant concernés par cette hausse de taxe. Par ailleurs, l'autre demande d'exonération de la taxe sur le transport aérien des produits de première nécessité, entre l'Hexagone et les territoires d'Outre-mer, n'a pas été retenue.

[En savoir plus](#)

Voir également : [Economie | Outremer360 - Toute l'actualité des Outre-mer à 360°](#)

Question au Gouvernement - Le sénateur Victorin Lurel demande au Gouvernement sa feuille de route sur le dossier vie chère

Ce mercredi 27 novembre 2024, lors de la session de questions au Gouvernement, le sénateur Victorin Lurel est revenu sur la problématique de la vie chère. Il en a profité pour interpeller François-Noël Buffet, le ministre de l'Outre-mer sur le dispositif complet à mettre en place pour juguler cette problématique récurrente pour les DROM. Dans sa réponse, François-Noël Buffet s'est montré d'accord avec Victorin Lurel. « Oui, les rapports existent, oui l'actuelle « solution » est « incomplète ». Une fois cela posé, reste à construire un processus d'action. Et c'est là que la réponse du ministre est beaucoup plus trouble. En effet, si on comprend bien son argumentation, la mise en place de nouvelles solutions plus adaptées dépend du vote de la loi de finances 2025, en examen actuellement au Parlement, et qui chaque jour rapproche le Gouvernement Barnier d'une motion de censure », ce que d'ailleurs Victorin Lurel n'ignore pas.

[En savoir plus](#)

Voir également : [\[Vidéos\] Vie chère : "on avancera sur ce sujet dès le début de l'année 2025", assure François-Noël Buffet au Sénat](#)

Une mission parlementaire sur la révision du mode de scrutin

La députée Nicole Sanquer a obtenu satisfaction à Paris : la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale a donné le feu vert à une « mission flash » sur la possibilité d'une révision du mode de scrutin aux élections territoriales. Moerani Frébault, Mereana Reid Arbelot et elle-même en seront co-rapporteurs. Le rapport sera rendu en avril prochain.

[En savoir plus](#)

Vers une nouvelle commission d'enquête sur les essais nucléaires à l'Assemblée

Le groupe communiste à l'Assemblée nationale a demandé le mardi 26 novembre la relance d'une commission d'enquête sur les conséquences des essais nucléaires en Polynésie française, après qu'une précédente commission sur le même thème ait vu ses travaux interrompus par la dissolution.

[En savoir plus](#)

Logement : le Sénat prolonge de trois mois les aides à l'investissement locatif du dispositif Pinel

Après dix ans d'existence, le dispositif Pinel, qui permet d'obtenir des réductions d'impôt pour les investisseurs dans l'immobilier locatif, doit prendre fin au 31 décembre. Une mesure trop brutale, dans un contexte de crise du logement, ont jugé les sénateurs qui ont voté sa prolongation pour trois mois, contre l'avis du gouvernement.

[En savoir plus](#)

VIE DES TERRITOIRES

Assurances : Groupama et Allianz quittent le navire aux Antilles

Dans la foulée des annonces de la compagnie Generali (GFA Caraïbes), deux autres assureurs de la place ont annoncé limiter leur offre commerciale en Martinique et en Guadeloupe : Groupama et Allianz ne couvriront plus les risques « émeutes » pour les entreprises.

[En savoir plus](#)

Approvisionner la Martinique et la Guadeloupe : quels outils pour lutter contre la vie chère ?

Les Antilles françaises connaissent une nouvelle crise face au coût de la vie. Quelles réponses structurelles apporter ? Pour des territoires qui dépendent massivement de l'importation depuis la France continentale, optimiser la chaîne d'approvisionnement, notamment grâce à des outils technologiques, peut aider à contenir les prix.

[En savoir plus](#)

Guadeloupe - Les TPE-PME de Guadeloupe plombées par les retards de paiement

Pas facile d'être une TPE ou une PME en Guadeloupe. Selon l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), les petites entreprises, qui constituent 85 % des sociétés de l'île, font face, depuis des années, à des délais de paiement anormalement longs. Notamment dans le public. Selon Bercy, le délai moyen de paiement dans les communes de plus de 3.500 habitants est de 60 jours dans le département, quand le délai légal est de 30 jours pour la commande publique. La communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes a presque une année de retard (339 jours) en moyenne, un record sur l'île.

[En savoir plus](#)

Guyane - Le projet de Montagne d'Or en Guyane en passe d'être définitivement enterré

La cour administrative d'appel de Bordeaux a confirmé un jugement du Conseil d'Etat concernant un projet de mine d'or en Guyane. Les juges ont estimé que ce projet minier présentait un « risque d'atteintes graves à l'environnement » en raison de son caractère « extrêmement polluant » et de l'ampleur de sa dimension industrielle. Porté par la compagnie minière Montagne d'Or, coentreprise de la société canadienne Columbus Gold (exploration) et la société russe Nordgold (extraction), le projet visait l'exploitation d'une concession aurifère de 800 hectares, soit environ 40 km² à l'ouest de la Guyane. Il promettait une production annuelle de 6,7 tonnes d'or pendant douze ans, devenant ainsi le plus vaste projet d'extraction aurifère jamais envisagé en France.

[En savoir plus](#)

Nouvelle-Calédonie - Plan de sauvegarde de la Nouvelle-Calédonie : le Gouvernement dresse le bilan de sa visite à Paris

La délégation du Gouvernement Calédonien est rentrée de l'Hexagone, après un déplacement de dix jours. La mission visait à promouvoir auprès de l'Etat le plan de sauvegarde, de refondation et de reconstruction (S2R), proposé par l'exécutif. À l'issue des dix jours de rencontres, un prêt garanti par l'Etat a été consenti. Il doit permettre au territoire de passer l'année 2025 et de se projeter. Le plan de sauvegarde, de refondation et de reconstruction (S2R) proposé par le Gouvernement conditionne l'aide de l'Etat à des mesures économiques et sociales fortes ; la Nouvelle-Calédonie doit en effet réduire ses dépenses. Prochaine étape : la constitution d'une mission interministérielle sur la Nouvelle-Calédonie. Reste une inconnue, qui pourrait voir l'édifice s'effondrer : le vote de la loi de finances nationale et une possible motion de censure, contre le Gouvernement Barnier.

[En savoir plus](#)

Voir également : [Six choses à retenir sur la mission du gouvernement à Paris | Les Nouvelles Calédoniennes](#)

Nouvelle -Calédonie - À Paris, la délégation transpartisane plaide pour l'octroi de subventions

Après le Gouvernement, c'était au tour d'une délégation transpartisane d'effectuer un déplacement à Paris

la semaine dernière, où des élus calédoniens ont notamment tenté d'obtenir des aides de l'État sous la forme de subventions, et non d'emprunts comme c'est actuellement le cas.

L'objectif de ce déplacement est de « sensibiliser » le Parlement en pleine discussion budgétaire sur « l'impérieuse nécessité » d'apporter des aides d'urgence à la Nouvelle-Calédonie sous la forme de subventions en lieu et place des emprunts proposés à ce jour par l'État. La délégation va défendre des amendements qui prévoient une convention cadre pluriannuelle, d'un montant total de 102 milliards de francs en subventions, comprenant 84 milliards pour le fonctionnement et 18 milliards au titre de l'investissement. Le but affiché par ces élus : compenser les pertes de recettes fiscales et sociales, financer les régimes de chômage partiel et total ainsi que les aides aux entreprises et la reconstruction des infrastructures détruites. Ces amendements seront débattus en séance publique du Sénat lors de l'examen des crédits de la mission Outre-mer du Projet de loi de Finances pour 2025. Pour rappel, les financements débloqués par l'État, dont l'extension du prêt garanti, sont désormais suspendus à l'adoption de ce texte. En cas d'adoption d'une motion de censure sur le PLF 2025, le Gouvernement tomberait et les annonces d'aides de la France pour la Nouvelle-Calédonie deviendraient alors caduques.

[En savoir plus](#)

Voir également : ["Pas de prêts, mais des subventions", les élus calédoniens de la mission transpartisane affichent une position unanime](#) ; [Les rencontres économiques du Pacifique Sud - La Voix du Caillou](#)

Nouvelle-Calédonie - « On va vers une crise sociale monumentale », alerte la Confédération des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Calédonie

La Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) tire la sonnette d'alarme sur la situation des plus petites structures calédoniennes. La majorité d'entre elles n'auraient touché aucun remboursement des dégâts liés aux émeutes du mois de mai. Nicole Moreau, sa présidente précise : « On a 900 entreprises qui ont complètement disparu et 25 000 salariés qui sont au chômage », alors que la facture des émeutes du mois de mai est évaluée à au moins 260 milliards de francs par le Gouvernement local, soit 25% du PIB du territoire.

[En savoir plus](#)

Voir également : [Crise économique de mai, un bilan préoccupant au 31 octobre 2024 : « Les émeutes ont fini de nous mettre la tête sous l'eau », alerte le président de la Fédération calédonienne du BTP](#)

RAPPORTS, ETUDES, AVIS, JURISPRUDENCES

Polynésie française - Tarifs bancaires au Fenua : une amélioration toute relative

Le dernier rapport annuel de l'Observatoire des tarifs bancaires dans les Collectivités d'Outre-mer, publié par l'IEOM, constate une amélioration de la situation dans les collectivités françaises du Pacifique. Mais elle est liée à une hausse moyenne des tarifs hexagonaux.

[En savoir plus](#)

Saint Pierre et Miquelon - Transport aérien : une offre insuffisante ?

Moins 5000 passagers, 50 vols de moins par an, 7% d'augmentation des tarifs, voici quelques-unes des données disponibles dans une étude consacrée à la desserte aérienne et publiée en septembre 2024. Le rapport propose également plusieurs options pour l'avenir. Toutes passent par une augmentation de l'enveloppe allouée à cette desserte, reste à savoir qui mettra la main à la poche.

[En savoir plus](#)

VIE DES ADHERENTS

Les CPME des Outre-mer demandent sécurité et visibilité pour sauver les économies ultramarines

Réunies ce mardi 26 novembre à Paris, les CPME des Outre-mer ont d'une voix commune plaidé « une prise de conscience collective » et proposé « des solutions structurelles et ciblées » pour « redresser l'économie des territoires ultramarins, avant qu'il ne soit trop tard ». Parmi ces solutions, « l'urgence absolue » d'un retour de la sécurité, notamment en Nouvelle-Calédonie et en Martinique, et l'élaboration d'une loi d'orientation pluriannuelle.

[En savoir plus](#)

Voir également : [Face au spectre d'un décrochage, la CPME appelle à une réponse de long terme pour relancer l'économie des Outre-mer | CPME](#) ; [La viabilité économique des territoires ultramarins au coeur des débats - JDM](#) ; [Les entreprises d'outre-mer en alerte maximale | Les Echos](#)

Contact Entreprises tire la sonnette d'alarme

La crise sociale qui secoue la Martinique depuis plusieurs semaines a eu des répercussions désastreuses sur les entreprises locales. Plus de 150 entreprises ont été impactées. L'association Contact Entreprises tire la sonnette d'alarme et réclame un sursaut de conscience. Il y a urgence !

[En savoir plus](#)

Cœur Martinique pour donner une place de choix à la production locale

Bien avant les tables rondes contre la vie chère, les acteurs de la production locale et de la distribution avaient déjà dessiné les contours d'un des outils susceptibles de développer l'achat patriotique. En créant la marque Cœur Martinique, la production locale a posé les jalons pour jouer les premiers rôles dans la consommation « péyi ».

[En savoir plus](#)

Avec l'AMPI, cap sur la souveraineté industrielle

Sous l'impulsion de l'Association martiniquaise des producteurs industriels (AMPI) et de son président Charles Larcher, la Martinique s'apprête à écrire un nouveau chapitre industriel. À la clé : emplois qualifiés, savoir-faire local et dynamisme économique. Face aux défis actuels, la souveraineté industrielle devient un enjeu de taille pour la Martinique. Pour Charles Larcher, président de l'AMPI, « il s'agit de choisir, avec les acteurs institutionnels et économiques de l'île, les secteurs stratégiques qui soutiendront notre économie locale ». Grâce à une vision partagée avec la Collectivité territoriale de Martinique (CTM), l'État et le secteur privé, l'AMPI souhaite bâtir une industrie forte où la production locale répond aux besoins du territoire et peut relever des challenges tels que l'autonomie alimentaire. «Transformer localement les produits agricoles locaux comme les matières premières importées nous permet de garantir sécurité alimentaire et création de valeur ».

[En savoir plus](#)

La Fondation CMA CGM fait don de 4 conteneurs réfrigérés pour leurs Banques Alimentaires des Antilles et de La Réunion

La CMA CGM a annoncé dans un communiqué renouveler son soutien à la Fédération des Banques Alimentaires. Dans ce cadre, 4 conteneurs réfrigérés ont été donnés aux Banques Alimentaires de Guadeloupe, de Martinique et de La Réunion. A travers un soutien financier, la Fondation CMA CGM permet aussi l'acquisition d'équipements logistiques, tels que des véhicules utilitaires, des engins de manutention et des groupes électrogènes, indispensables pour répondre aux besoins logistiques liés aux spécificités de ces territoires. Elle permet également l'achat de denrées essentielles, notamment des fruits et légumes produits localement, pour diversifier et améliorer la qualité nutritionnelle des repas. Par ailleurs, depuis 2022, à travers son programme de transport humanitaire par voie maritime « Conteneurs d'Espoir », la Fondation a également pris en charge l'acheminement de 1 000 tonnes de denrées vers les 3 Banques Alimentaires ultra-marines en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion.

[En savoir plus](#)

Redynamisation de Marigot : la CCISM propose des actions à partir de réflexions des commerçants et consommateurs

Dans la continuité de ces échanges réguliers avec l'association des commerçants de Marigot et la city manager de la Collectivité, la CCISM a organisé lundi 25 novembre dernier une réunion publique dédiée aux commerçants de Marigot. « La redynamisation de Marigot, ça peut paraître un petit peu ambitieux ou à contre-temps de la saison qui vient de commencer mais cette réunion intervient à la suite d'un certain nombre de réflexions menées en interne et aussi avec vous et de questions posées dans vos commerces », a indiqué Julien Bataille, directeur général de la CCI de Saint-Martin.

[En savoir plus](#)

La CCI Réunion et l'IEDOM unissent leurs forces pour soutenir l'économie locale

La Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCI) et l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM) ont récemment organisé une rencontre dédiée à l'analyse de la conjoncture économique de 2024 et aux perspectives pour 2025. L'événement, présidé par Pierrick Robert, président de la CCI Réunion, et Philippe La Cognata, directeur de l'IEDOM, a mis en lumière les défis auxquels les entreprises réunionnaises font face, tout en présentant les dispositifs d'accompagnement mis à leur disposition.

[En savoir plus](#)

Budget 2025 : le Sénat a voté une taxe exceptionnelle visant le géant français du fret maritime, CMA CGM

Ce jeudi 28 novembre, le Sénat a voté l'article 12 du projet de loi de finances pour 2025 qui prévoit une « taxe exceptionnelle » sur les grandes entreprises de fret maritime dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 1 milliard d'euros. Seule la CMA CGM est concernée. La taxe devrait rapporter 500 millions d'euros en 2025 et 300 millions en 2026.

[En savoir plus](#)

VIE DES PARTENAIRES

En Polynésie, la SewerBall pour régler plus vite les anomalies dans les réseaux d'eau

Dans la commune de Punaauia, sur l'île de Tahiti, les incidents sont courants sur le réseau d'assainissement des eaux usées. Pour gagner du temps et éviter de mobiliser beaucoup de moyens humains comme matériels, la SEM Vaitama, en charge de ce service pour la commune, s'est dotée d'un nouvel outil développé par le groupe Suez. Il permet d'identifier rapidement des anomalies dans le réseau.

[En savoir plus](#)

La FEDOM sur les réseaux sociaux



Fédération des Entreprises d'Outre-mer (FEDOM)

7 100 abonnés
1 sem. •

📌 19ème édition des Assises de l'économie de la mer

Affluence record pour cette édition qui s'est déroulée les 19 et 20 novembre au Palais des Congrès de Bordeaux, organisée conjointement par le Cluster maritime français et Ouest-France. 🌊

📄 Au cœur de ces Assises, deux enjeux majeurs :

- la transition énergétique et le changement climatique : décarbonation des ports, modes de propulsion, énergies marines renouvelables, déconstruction des bateaux, protection des littoraux, préservation des océans et de biodiversité ;
- le caractère stratégique pour la France de garder une marine commerciale et militaire forte au regard des bouleversements géo-politiques en cours et à venir.

Le feuille de route de l'économie bleue en Outre-mer devrait être rendue publique en janvier 2025. Elle aura pour vocation d'une part d'étayer les axes transversaux - décarbonation des ports, plaisance et nautisme, et formation, sujet auquel la présidente du Cluster maritime a rappelé tout son attachement et qui fait actuellement l'objet d'une mission d'inspection – et d'approfondir les priorités territoriales.

Le prochain CIOM (Comité interministériel Outre-mer) a par ailleurs été annoncé pour mars 2025.

Pour la FEDOM, ce fut l'occasion de partager les approches et points de vue de ses partenaires et adhérents, au premier rang desquels les clusters maritimes ultramarins, afin d'alimenter les travaux de sa commission mer et de faire émerger les actions concrètes à développer à son échelle au service du développement de l'économie bleue dans les territoires. 📌



 LinkedIn : [Fédération des Entreprises d'Outre-mer \(FEDOM\)](#)

 Twitter [@LA_FEDOM](#)

JOURNAL OFFICIEL

JORF du 01.12.2024

- [Décret n° 2024-1084 du 29 novembre 2024](#) relatif aux aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants

[En savoir plus](#)

- [Décret n° 2024-1085 du 29 novembre 2024](#) fixant pour les années 2022 et 2024 la quote-part des ressources du budget de la Polynésie française destinée à alimenter le fonds intercommunal de péréquation